

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 4 (1914-1923)

Heft: 7-8

Artikel: Notes d'archéologie genevoise. VI-VII

Autor: Blondel, Louis

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE¹

PAR

Louis BLONDEL

VI

L'OPPIDUM DE GENÈVE

Au printemps de l'année 1919, du 12 mars au 9 avril, le service de la voirie de la Ville de Genève a entrepris dans les rues de la Treille et de l'Hôtel-de-Ville des travaux importants pour établir un égout. Quelques jours auparavant, l'administration des téléphones construisait devant la porte principale de l'Hôtel-de-Ville une cabine maçonnée. Ces différents travaux ont permis de faire des constatations d'un grand intérêt concernant l'étude de l'histoire primitive de Genève.

En effet, alors que la couche supérieure du sol, voisine du niveau de la chaussée a été constamment bouleversée par les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, il n'en a pas été de même pour les terres à une plus grande profondeur et ceci depuis une haute antiquité. A notre grande surprise, nous avons pu remarquer que des régions importantes du *substratum* de la chaussée n'avaient pas subi de remaniement depuis des siècles. Bien que beaucoup d'immeubles le long des rues aient été reconstruits, du XVII^e au XVIII^e siècle, des îlots assez vastes du terrain sous la rue sont restés dans leur état primitif. Grâce à ce fait on a pu constater l'apport successif des déblais accumulés pendant deux mille ans.

Nous indiquerons tout d'abord, dans leur ensemble, les découvertes, selon l'ordre dans lequel les fouilles se sont succédé.

¹ Voir, ci-dessus, p. 23 et suiv. ; p. 55 et suiv.

La tranchée creusée par la pose du canal a été ouverte devant le portique de la Treille (fig. 1).

A cet endroit, les travaux n'ont pas été poursuivis à une profondeur de plus de deux mètres. Dans toute cette région, en dessous des empièvements de la chaussée, il a été trouvé une couche de sable rougeâtre et du gravier avec quelques débris de poterie noire assez fine. En remontant la rue le canal a pris une plus grande profondeur, soit en face du n° 6 de la rue de l'Hôtel-de-Ville une tranchée de 3 m. sur 1 m. de largeur. Toute la partie comprise entre la rue des Granges et la rue de l'Hôtel-de-Ville a été bouleversée à une forte profondeur. Non seulement il a été impossible de reconnaître les déblais successifs, mais il a fallu démolir des murs importants et bien construits. Nous avons ainsi pu nous faire une idée du tracé de l'ancienne ruelle qui reliait la rue de l'Hôtel-de-Ville, l'antique Vieux-Mézel, avec la rue des Granges, autrefois rue de Saint-Germain.

Primitivement, la place devant l'Hôtel-de-Ville n'existait pas. En 1733, la maison n° 2, rue de la Treille est dite nouvellement bâtie et « juxte la place en laquelle est la fontaine, où estoit auparavant une maison d'honneste Anthoine Casenovaz ». La maison du dit Casenovaz démolie pour faire place à la fontaine est mentionnée en 1556 elle aussi comme ayant d'orient « la place commune de Genève apposée et au lieu d'une maison que fût à Pierre Equitaud et sa femme Peronete fille de Antoine Fabri ». Cette dernière maison appartenait en effet vers 1476 au notaire Antoine Fabri, elle fut abattue avant 1556. Ce sont les substructions de ces maisons ainsi que celles qui ont précédé l'Hôtel-de-Ville du XVII^e siècle appartenant à Hugues Bochet, Antoine de Bourdigny et Mycod du Nant, qui ont été retrouvées¹. La ruelle fort étroite qui menait à l'église de Saint-Germain dut être élargie, surtout par le fait de la création au début du XV^e

¹ Genève, Arch. d'Etat, Evêché Gr. 5, f^{os} 415 et 415 v^o, Gr. 17 rouge, f^o 24. Confignon Gr. 4, f^o 46, Gr. 1 bis, f^o 104, et M. D. G. VIII, p. 321 et 34 2; cf. aussi C. MARTIN: *La maison de ville de Genève*, dans M. D. G., série in-4, t. III, p. 13 et suiv. Ces maisons étaient pourvues d'arcades (*logie*) où se tenait le marché.

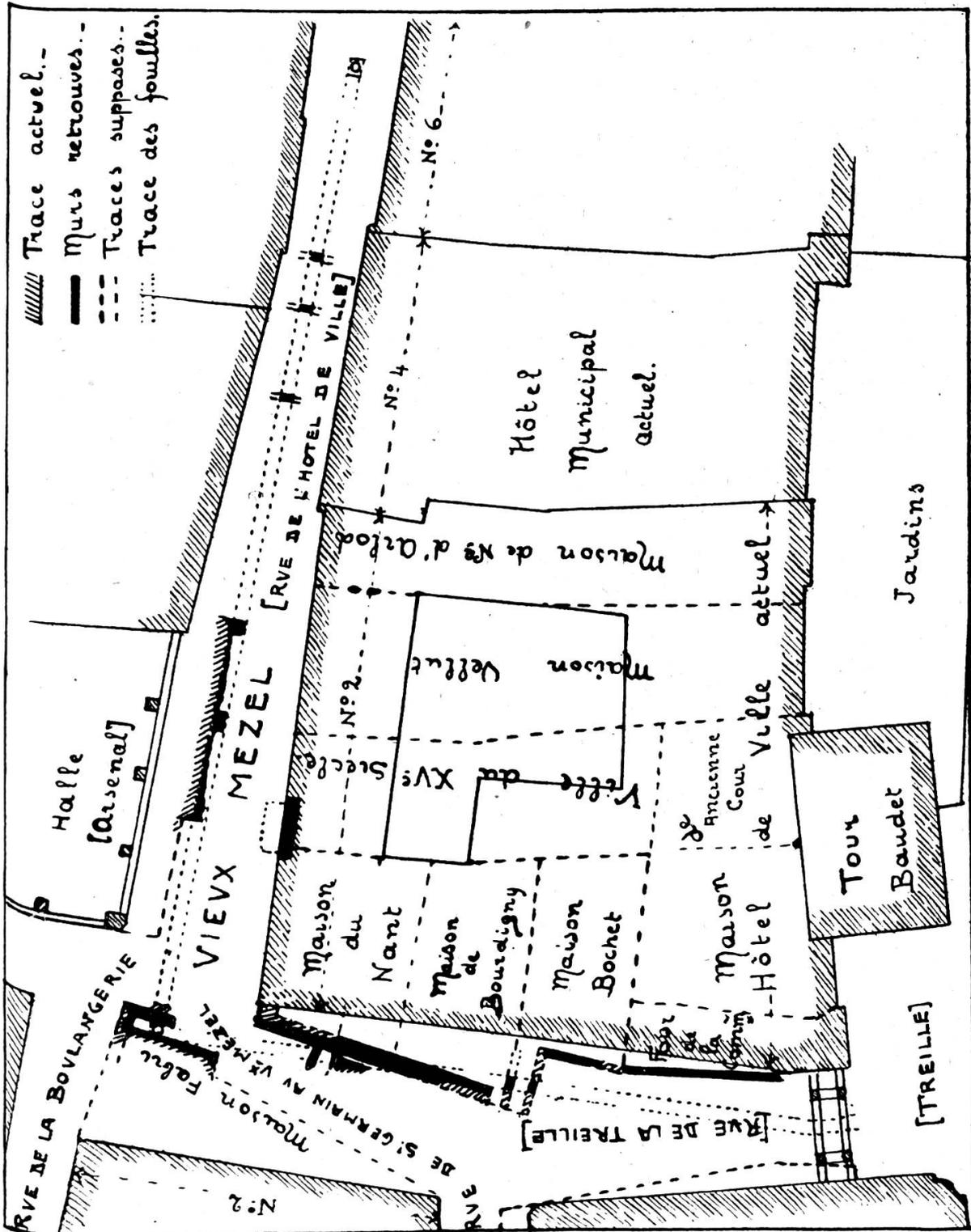


FIGURE 1.

siècle, de la nouvelle porte Baudet ouvrant sur les « Crêts Saint-Aspre ». Auparavant, la rue de la Treille formait une impasse desservant le four de la Communauté appuyé aux murs de la ville.

Plus loin, sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, devant l'arsenal, le terrain était tout aussi bouleversé, et les fouilles ont longé des murs munis de contreforts, qui ont dû appartenir à l'ancienne halle au blé nouvellement construite en 1476. Ces traces indiquent probablement des piliers supportant des arcades.

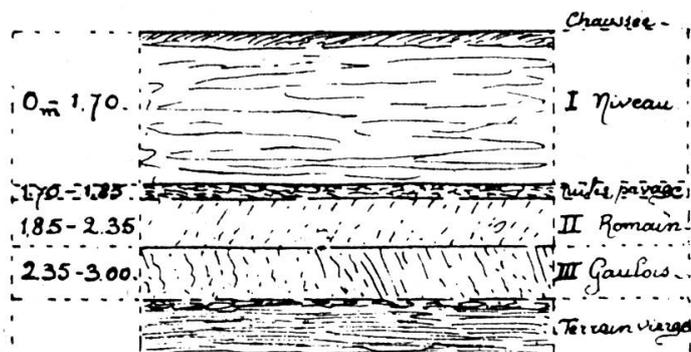
Disons en passant que cette halle remplaçait la maison d'un nommé L'Hoste achetée par la Communauté en 1469, et que ce n'est pas l'immeuble échangé par l'évêque en 1464 pour le marché au blé, comme Galiffe l'indique par erreur. Cette dernière maison occupait l'emplacement du n° 6 de la rue de l'Hôtel-de-Ville (ancien 79)¹.

Si le côté nord de la rue a été très bouleversé, il n'en était pas de même le long du mur de l'Hôtel-de-Ville, tout au moins à 1 mètre devant l'entrée principale. Des travaux pour la pose du téléphone souterrain ont révélé que la maison de ville du XVII^e siècle a été élevée sur d'anciens murs provenant d'habitations antérieures². Cette fouille, profonde de 3 mètres, a traversé des couches distinctes de déblais gris et rouges, renfermant de multiples débris de poteries dont nous reparlerons plus loin. A partir de l'arsenal jusque devant l'entrée du n° 6, mis à part la traversée de deux ou trois murs, les fouilles profondes de trois mètres ont rencontré partout, sur une longueur de 42 mètres, un sol avec des déblais intacts.

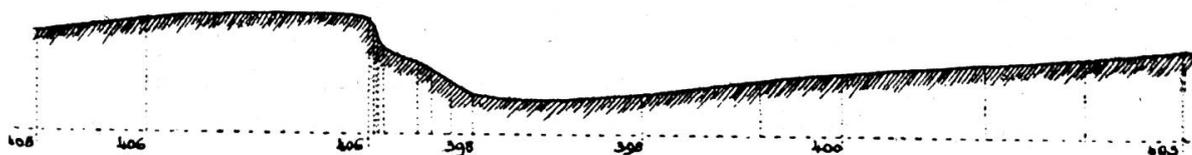
¹ Genève, Arch. d'Etat, Evêché Gr. 21, f° 537, parcelle à H. de Malvenda en 1504, provenant de l'ancienne halle au blé. Cf. Anciens abergements 10, f° 15. Nouvelle halle, *Reg. du Cons.*, t. II, p. 459 : Communauté R. 18. Cf. ci-après fig. 6.

² Nous avons eu la confirmation de la superposition de l'Hôtel-de-Ville actuel sur d'anciens murs de maison. En janvier 1921, en perçant un mur de communication entre la salle Papon des Archives d'Etat et la chambre du chauffage, on a traversé un de ces murs et l'on a retrouvé, sous la maçonnerie peu profonde, une colonne romaine taillée dans un bloc de gompholite et plus bas, dans une couche rougeâtre, des débris de poterie grise romaine, rappelant les traditions gauloises.

Déblais successifs. La coupe du sol nous indique l'état suivant des couches de déblais qui se sont succédés et superposés dans la rue. (Fig. 2.) En partant de la chaussée actuelle :



Coupe du terrain sous la rue de l'Hôtel de Ville



Coupe transversale du vallum

Longueurs et hauteurs

FIGURES 2 et 4.

1. Sur une profondeur de 1 m. 70, une couche constamment remaniée par les canalisations, composée de pierres, de grès, de tuiles et de débris modernes et du moyen âge.

2. Uniformément, à la même hauteur horizontale, une couche dure de tuiles romaines brisées de 0 m. 15 et par endroit d'un pavage de cailloux avec du ciment.

3. Plus profondément une couche très délimitée d'environ 0 m. 50, de couleur grise, contenant de nombreux fragments de poterie noire, grise et sigillée. Cette couche contenait beaucoup d'argile grasse, de charbon, nous la qualifierons de romaine.

4. Plus bas encore une couche très différente de 0 m. 50 à 0 m. 60 de hauteur, de sable et terre d'une couleur rougeâtre. Dans ce niveau il n'a été trouvé que de la poterie grise et des fragments de vases peints; nous l'appellerons la couche gauloise.

5. Enfin, à 3 mètres, on parvient au terrain vierge de la colline composé de sable très fin et de cailloux roulés de l'Arve.

Plusieurs sondages pratiqués à une plus grande profondeur nous ont permis de vérifier l'exactitude de ces observations. En avançant dans la direction du Bourg-de-Four la couche grisâtre devenait moins visible et moins riche en débris. On sait que Genève est construite sur une terrasse d'alluvions, composée, sur une hauteur de 10 à 15 mètres, jusqu'à 28 mètres au-dessus du niveau du lac, de couches inclinées de galets et de sable, formant un massif inférieur. Au-dessus, s'élève un massif supérieur de 2 à 3 mètres, avec des galets, graviers, et sables stratifiés en lits horizontaux¹.

En résumé, au-dessous des trois dépôts historiques, ceux du moyen âge, de l'époque romaine et de la période gauloise, apport de 3 mètres, on parvient au niveau supérieur des alluvions naturelles horizontales.

Il semble curieux à première vue que les rues se soient pareillement exhaussées depuis l'antiquité, et cependant, comparé à d'autres villes, ce phénomène n'a rien d'exagéré. Ainsi à Rome 5 à 8 mètres de remblais sont fréquents; à Paris, le niveau romain est à 2 m. 50. Quelles sont les causes de cet accroissement? Il faut ici exclure toute cause d'éboulement ou d'alluvion car nous sommes sur la crête même de la hauteur. Dans toutes les villes très anciennes deux faits principaux déterminèrent cet apport:

1° Les déchets, tels qu'objets, vases, tuiles, détritiques de toutes sortes, abandonnés dans la rue sans qu'un service de voirie suffisant les ait fait disparaître.

¹ Ces dépôts d'alluvion ont été étudiés par D. Colladon et décrits par lui dans les *Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XXXIX, p. 37, t. LI, p. 139, t. LVIII, p. 166.

2° Les ruines causées par les incendies.

Ce deuxième facteur a été de beaucoup le plus important à Genève. Soit la couche rouge, soit la couche grise du terrain renferment les traces très visibles d'incendies. Pendant le moyen âge, la ville, à plusieurs reprises, a brûlé presque totalement. Ainsi en 1321, la ville basse, en 1334 les deux tiers de l'ensemble de la cité et plus spécialement les quartiers élevés. Ce ne fut que 70 ans après cette dernière catastrophe, en 1404, que les déblais « reliques du grand feu » furent jetés à l'Arve, et très probablement on ne se donna pas la peine de tout enlever¹. En 1430, nouveau sinistre, moins important, mais comprenant tout le quartier de la Madeleine. Il ne faut donc pas s'étonner si l'exhaussement des rues a subi une progression plus forte autrefois que de nos jours.

L'examen des différentes couches de déblais a été fertile en trouvailles de toutes sortes. Dans la couche supérieure il n'a été trouvé aucun objet de quelque valeur. Par contre, dans la couche romaine, nous avons rencontré comme nous l'avons dit, beaucoup de tuiles et par endroit, une sorte de pavage à la partie supérieure. Nous sommes très certainement là en présence des restes de l'ancienne chaussée antique, restes malheureusement trop fragmentaires pour être étudiés de plus près. Dans la partie inférieure de la couche, les débris se sont trouvés nombreux, principalement les poteries grises, noires et sigillées. Nous examinerons, à la fin de cet article, tous ces fragments de vase, dont six portaient des signatures.

La couche gauloise, d'une couleur rougeâtre très accentuée, renferme une très grande quantité de parcelles de charbon. Cette coloration est due aux deux facteurs de l'humidité et de l'action du feu. Par endroit cette terre était très agglomérée et formait des blocs compacts, dans lesquels les débris de poterie étaient noyés. Outre des poteries grises et blanchâtres, nous

¹ Sur les incendies, voir : M. D. G., t. IX, p. 305, 309; BONIVARD, t. I, p. 198-199; GAUTIER, *Histoire de Genève*, t. I, p. 209, 231, 285, 327; Genève, Arch. d'Etat, P. H. 374.

avons récolté dans la partie supérieure de cette couche des poteries peintes que nous décrirons plus loin.

Quelles déductions pouvons nous tirer de ces découvertes ? Ce ne sont point les objets, dont les formes sont déjà connues qui offrent un intérêt capital, mais pour la première fois il a été possible de suivre et d'étudier méthodiquement les couches du terrain, de récolter des poteries gauloises dans le sol même où elles furent dispersées, enfin et surtout *de constater virtuellement les traces matérielles de l'oppidum gaulois*. L'existence de cet *oppidum* nous était certifié par César lui-même qui le mentionne en 58 avant J. C., mais il n'avait jamais été possible d'identifier l'emplacement exact de cet *oppidum*. A part une découverte très fragmentaire (une fibule en bronze, le tiers d'un bracelet en verre et des fragments d'un vase en terre cuite) sous les substructions de la cathédrale, rien ne nous était parvenu de cette époque dans cette région ¹. Bien que de fortes présomptions nous aient indiqué le haut de l'éminence comme siège de l'*oppidum*, nous n'en avons pas la preuve matérielle.

Plusieurs auteurs suivant l'opinion de M. de Saulcy placent l'oppide dans l'île du Rhône ².

On a beaucoup discuté sur la valeur du mot *oppidum* donné par César. Depuis les dernières découvertes d'Alésia, de Bibracte, de Gergovie, ce sens est absolument certain ; il désigne une bourgade entourée de murs. « Le mot *urbs*, nous dit Déchelette, est parfois synonyme d'*oppidum* dans la langue de César. qui distingue les *vici* (villages ouverts), les *aedificia* (maison isolées) et les *oppida* (villes ou bourgades fortifiées). Avaricum, Gergovie, Alesia, par exemple, sont désignés, tantôt par le terme d'*oppidum*, tantôt par celui d'*urbs*. Cette dernière appellation montre bien que les *oppida* avaient une population fixe. Les *castella* étaient seulement des postes fortifiés ³. »

¹ H. GOSSE, dans *Saint-Pierre ancienne cathédrale de Genève*, 3^{me} fasc., p. 15, note 4.

² *Revue archéologique*, 1860, p. 183 et 184.

³ J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, 3^{me} part., p. 947, note 2.

L'*oppidum* de Genève s'est constitué pendant la deuxième période de la Tène, probablement sur les ruines d'un village fortifié de l'époque néolithique, soit vers l'an 200 av. l'ère chrétienne.

Alors que les palafittes couvraient encore une partie du port actuel et se perpétuaient sur les eaux, des habitations venaient simultanément s'établir sur les rives, auprès du pont qui reliait déjà les berges du Rhône. C'étaient des huttes de branchages, très rudimentaires, en partie creusées dans le sol, semblables à celles que l'on a retrouvées à Bâle sous l'usine à gaz¹. Elles n'ont laissé aucune trace visible, car l'agglomération moderne les recouvert entièrement. A cette même époque le haut du promontoire qui domine au loin le pays, admirablement fortifié par le lac, le Rhône et l'Arve, devait déjà former un camp retranché, sorte d'erdburg, plus utilisé pour la défense du passage et le refuge de la population, que pour l'habitation. On n'a jusqu'à ce jour retrouvé aucun objet de l'époque de la Tène I au sommet de la colline. L'idée du camp retranché pouvant remonter à l'époque néolithique n'est point nouvelle, mais n'a jamais été étudiée sérieusement². Le premier travail, encore visible, pour constituer cette défense fut de séparer l'extrémité du promontoire du reste de la terrasse par un fossé considérable et d'en faire un éperon barré. Cet ouvrage se retrouve de nos jours dans la dépression du Bourg-de-Four reliant les deux ravins de la rue de Saint-Léger et de la rue de la Fontaine (fig. 3). Plusieurs auteurs ont déjà fait allusion à cette tranchée, mais sans pouvoir préciser l'époque du travail. H. Mallet en 1807, Pictet de Sergy en 1845, Blavignac, Galiffe, en parlent, et le premier, mieux que les autres, car à ce moment la place n'avait

¹ H.-G. STEHLIN et B. REVILLIOD, *Prähistorische Ansiedelung bei der Gasfabrik Basel* dans *Indicateur d'Antiquités suisses*, t. XV, XVI et E. MAYOR, *ibid.*, t. XVI, XIX, XX. L'époque de la Tène ou second âge du fer se subdivise en général en trois périodes : La première de 500-300 av. J. C., la deuxième de 300-100 av. J. C., la troisième de 100 à l'ère chrétienne.

² Raoul MONTANDON, *Coup d'œil sur les époques préhistoriques, celtique et romaine dans le canton de Genève et les régions limitrophes*, Genève, 1917, p. 40 et suiv.

pas encore été surélevée¹. Pictet de Sergy nous dit : « Mais tandis que de trois côtés, nord, couchant et sud (la Madeleine, Cité et la Treille) le sommet de la petite colline qu'occupait l'ancienne Genève, se trouvait défendu par des pentes escarpées,

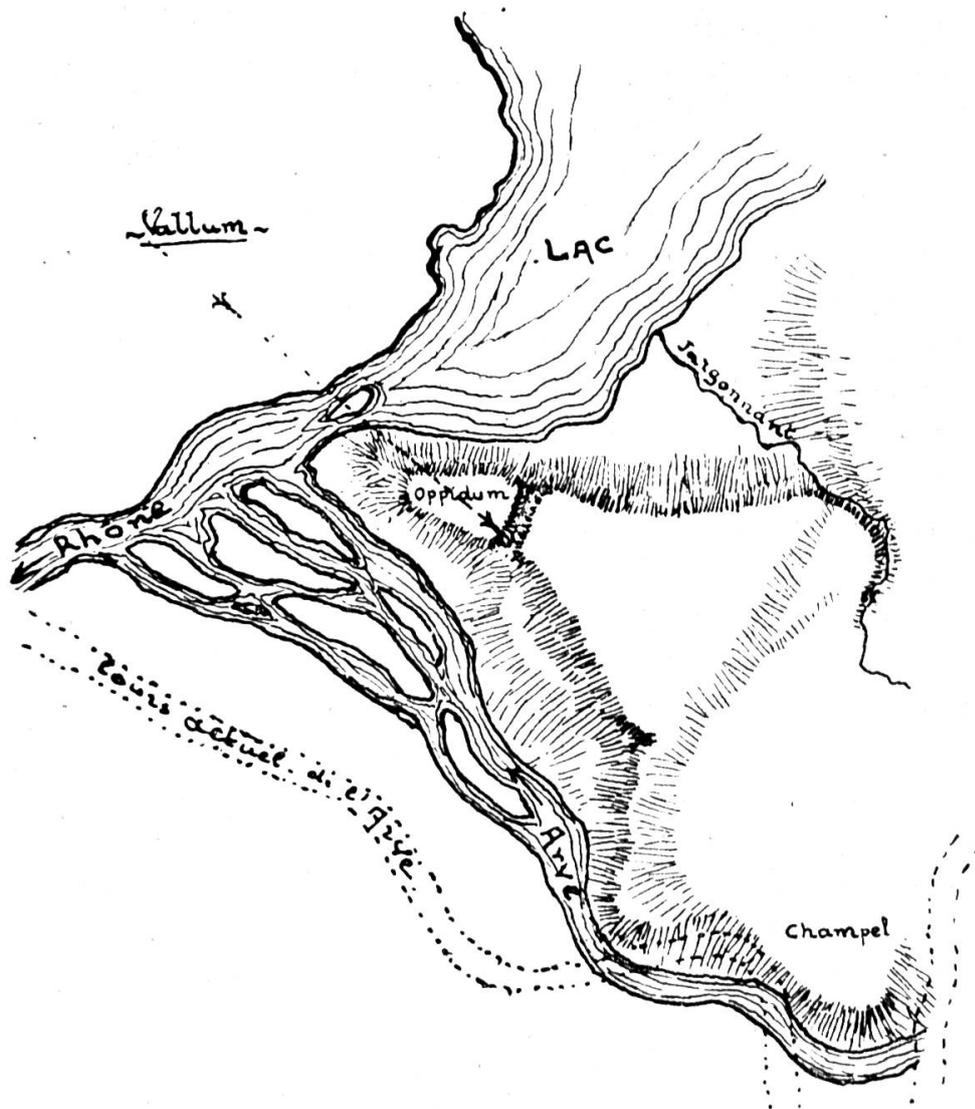


FIGURE 3.

du quatrième côté, celui de l'Est, soit le Salève (du Bourg-de-Four actuel), le plateau se maintenait à peu près à la même élévation. Tout porte à croire que l'abaissement considérable

¹ BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève*, t. II, p. 43 et suiv.

qui a existé dans le milieu de la place du Bourg-de-Four jusqu'en 1820 (époque où cette place fut à peu près nivelée), était artificiel, soit créé de main d'homme. Une sorte de large fossé, dont les traces évidentes se retrouvent dans l'enfoncement de la rue de la Fontaine et de la rue Saint-Léger, aux deux extrémités du Bourg-de-Four avait été creusé sur toute la face orientale de la petite ville. Il avait pour but de suppléer aux escarpements qui manquaient à cette partie de la colline. L'art avait dû protéger le côté que la nature ne protégeait pas ». Au cours des siècles ce fossé a été comblé et élargi, car les nécessités de la circulation exigeaient un nivellement toujours plus complet. Quand on reconstruisit la maison n° 1 de la rue des Chaudronniers, on retrouva un pavage à 3 mètres en dessous du niveau actuel, et de 1816 à 1820 a été encore établie la rampe qui mène à la rue de l'Hôtel-de-Ville ¹.

Nous estimons que ce fossé est de beaucoup le travail le plus ancien qui ait été pratiqué dans notre ville et qu'il faut le comparer aux retranchements des *castra* préhistoriques si nombreux dans notre pays. Une preuve que cet ouvrage est antérieur à l'époque romaine, c'est qu'en 1840, quand on reconstruisit l'Evêché, on retrouva « au bas du grand mur de soutènement au levant, à 10 pieds de profondeur dans le terrain entre ce mur et les bûchers de l'hôpital, trois amphores *vinariæ*. Elles étaient noyées dans des couches ondulées de gravier fin et très pur, ayant l'apparence d'une grève; on atteignait la terre vierge immédiatement au dessous... ² » Ces amphores étaient donc à 3 mètres dans le dit fossé. Nous avons établi un plan et un profil de ce retranchement au moyen de courbes de niveau équidistantes d'un mètre en ne tenant pas compte des travaux de 1820. Ces graphiques ont confirmé notre opinion. (planche I et fig. 4.) Comme dans les autres ouvrages similaires, le côté de la défense est plus élevé et plus abrupt, les terres

¹ PICTET DE SERGY, *Genève, origine et développement de cette république*, Genève, 1845, t. I, p. 77 et 78.

² M. D. G., t. I, p. 212.

sorties du fossé ont été employées à exhausser le retranchement du corps de place. Pour entrer, une seule ouverture, probablement la rue de l'Hôtel-de-Ville, défendue par une fortification sur l'emplacement du futur château de Genève, disposée de façon à démasquer le flanc droit de l'assaillant, le tout, semble-t-il, protégé par des levées de terre et des murs en pierres sèches. Des fouilles subséquentes nous permettront sûrement de retrouver des objets plus anciens dans ce refuge.

C'est sur ce *castrum*, qu'à la fin de la Tène II, les habitations gauloises abandonnant les rives vinrent se fixer et que l'*oppidum* se constitua définitivement, tout au moins, aux huttes primitives succédèrent de véritables habitations. Aux anciens retranchements se substituèrent des murs et des défenses plus complètes.

Au temps de César, l'oppide comprenait une artère principale (rue de l'Hôtel-de-Ville, Grand'Rue, Cité) menant au pont du Rhône, suivant l'épine dorsale de la colline et quelques ruelles accessoires. Comme dans toutes les villes gauloises, les maisons n'avaient que des fondations en pierres sèches, le reste des parois se composait de clayonnage ou de terre battue. Tous ces édifices s'élevaient sans ordre très apparent à l'intérieur des remparts. L'étendue exacte de cet *oppidum* nous est inconnue, cependant il est probable que l'enceinte gauloise suivait à peu près le tracé de l'enceinte réduite romaine du IV^e siècle. L'inspection topographique nous révèle qu'aucun autre tracé plus restreint n'a pu être établi au sommet de la colline. Nous aurions alors un retranchement de 1300 mètres de tour environ avec une superficie de six hectares¹.

Les fouilles de la rue de l'Hôtel-de-Ville nous fournissent des débris de poterie gauloise accumulés sur la principale artère, au centre de l'*oppidum*. Déjà à une époque reculée, la route du trafic entre le bas-Rhône, soit la Méditerranée et l'Helvétie

¹ Il existe plusieurs cas analogues, où les enceintes romaines du IV^e siècle vinrent s'établir sur l'ancien tracé gaulois; par exemple à Bourges. Voir : BLANCHET, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907, in-8.



Pl. I. — Place du Bourg-de-Four, plan des niveaux.

avec le centre de l'Europe, passait par là. Au cours des siècles, ce courant ne fit que s'accroître et, à la place des poteries gauloises grises ou peintes, le sol est jonché de belles céramiques sigillées, principalement celles du Midi de la France, de Graufesenque, de Lezoux. L'*oppidum* de Genève, un des principaux centres des Allobroges, devient une ville romaine importante comme place d'échange.

Les objets recueillis jusqu'à ce jour ne remontent pas au delà de l'an 200 av. J. C. Alors que les couches de déblais sont de 3 mètres dans la rue de l'Hôtel-de-Ville et sous Saint-Pierre (4 mètres 30 sous le pavage de la cathédrale), elles ne mesurent, d'après nos observations, plus que 0 m. 50 au bas du Grand-Mézel¹. Même si les murs de l'oppide suivaient le tracé de l'enceinte romaine, les habitations n'emplissaient point complètement la surface enclose et d'assez larges espaces devaient rester libres. Indiquons encore qu'il est possible que la rue principale se soit légèrement déplacée dans le sens latéral, car nous avons rencontré au cours des travaux les vestiges de deux petits murs bas transversaux en pierres sèches, noyés dans la couche rouge. Il est fort probable que dans cet espace nous sommes tombés sur le bord d'anciens sols ou foyers d'habitation.

Nous estimons donc que l'*oppidum* de Genève, défendant sur la rive gauche du Rhône la tête du pont, comprenait un périmètre de retranchements à peu près semblable au périmètre romano-burgonde, que des habitations peu denses se groupaient dans cette enceinte le long de la voie principale et accessoirement dans la région de la Taconnerie et de Saint-Pierre.

Avec l'Empire, la ville gauloise devint insuffisante et le quartier purement romain des Tranchées et du Bourg-de-Four se créa. A côté de la vieille cité allobroge se dessinaient des îles d'habitation nouvelles, le tout constituant une ville ouverte. Au

¹ A la fin de juillet 1921, des travaux nous ont permis d'examiner les couches du terrain à la rue du Puits-Saint-Pierre. Nous avons constaté en face de la tour Tavel un apport de 2 mètres 10 de déblais, la couche rouge mesurant 0 mètre 35. Nous y avons aussi récolté des poteries grises et sigillées, principalement de l'époque romaine.

IV^e siècle, nous assistons à une période de régression, la ville nouvelle ayant été probablement ruinée et incendiée par les invasions alémaniques, la population se réfugie dans l'ancien centre gaulois, reconstruit, avec les matériaux de la cité détruite, des remparts épais sur l'emplacement des précédents retranchements.

Nous pouvons résumer en quelques mots les premières phases du développement de Genève :

I. La Cité de Genève est née simultanément sur les eaux et sur terre ferme ; aux stations lacustres de la pierre polie correspondait un refuge sur la colline.

II. La ville lacustre se développe d'une manière intense pendant l'époque du bronze ; au cours des deux premières périodes de la Tène, soit du fer, les habitations débordent sur les rives aux dépens de la cité lacustre.

III. Vers 200 avant J. C. le refuge absorbe toutes les habitations et devient un *oppidum* gaulois, centre des Allobroges, tête du pont sur le Rhône.

IV. Pendant la période romaine, du I^{er} au IV^e siècle, la ville prospère, s'étend sur le plateau voisin et sur les rives du lac.

V. Au début du IV^e siècle, période de troubles, la population se réfugie de nouveau sur le haut de la colline, relève ses fortifications et constitue le germe de la cité burgonde.

Genève n'est pas la seule ville qui ait subi ces phénomènes d'extension et de régression, la plupart des agglomérations de l'ancienne Gaule ont suivi ces variations. Il est cependant curieux de constater que le centre préhistorique et gaulois n'a jamais cessé de jouer un rôle prépondérant. Par sa position géographique, il influença continuellement les conditions politiques et économiques de ce qui devait devenir l'agglomération genevoise contemporaine.

DESCRIPTION DES POTERIES ET OBJETS DIVERS.

Couche romaine.

Examinons en premier lieu les fragments de vases moulés ou sigillés et dont six portaient des signatures.

Ce sont : RIO, dans un cartouche rectangulaire à coins arrondis, incomplet pour BUTRIO, fabrique de Lezoux, deuxième période (75-100), estampille sur le fond extérieur de la coupe¹.

OFLIB... peu lisible, dans un cartouche circulaire, à l'intérieur d'une coupe, pour OFFICINA LIBERTI, deuxième période de Lezoux.

HAB... dans un cartouche rectangulaire à coins arrondis, incomplet, sur le fond extérieur d'une assiette épaisse. Beaux caractères de 4 mm. de haut; probablement HABILIS, de la fabrique des Martres-de-Veyre près de Clermont, correspondant à la troisième période de Lezoux (110-259).

OFMURANI, dans un cartouche rectangulaire à coins arrondis, inscrit dans un cercle, sur le fond intérieur d'une coupe brisée, caractères de 3 mm. de haut; signature retrouvée à plusieurs exemplaires à *Vindonissa*.

RO...[?] rétrograde, lecture incertaine, dans un cartouche circulaire sur le fond intérieur d'une coupe.

VILLOFE, lecture rétrograde, pour VILLO FECIT, dans un cartouche rectangulaire sur un fond de coupe, lettres de 5 mm. de hauteur. Imitation de poterie sigillée, avec couverte orangée se retrouve à plusieurs exemplaires à *Vindonissa*, et doit provenir d'une officine du pays.

¹ Les identifications des vases sigillés sont principalement empruntées à l'ouvrage de J. DÉCHELETTE, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904. Les fabriques de la Graufesenque et Banassac fleurissaient jusqu'à la fin du 1^{er} siècle, celle de Lezoux comprend trois périodes: la première de 40-75, la deuxième de 75-110, la troisième de 110 à la seconde moitié du III^{me} siècle. Voir aussi Ch. MARTEAUX et M. LEROUX, *Boutae*, Annecy, 1913, qui ont étudié spécialement les poteries grises et noires, et l'*Indicateur d'antiquités suisses, passim*.

Y, grafitte bien marqué sur le fond intérieur d'une coupe.

Outre ces pièces signées, nous indiquons ici les principaux fragments de vases moulés décorés.

N° 1. Fragment avec rebord décoré d'une zone de guillochis et en-dessous d'une bande de rinceaux, belle couverte glacée, vase de la forme 29 probablement de Graufesenque (1^{er} siècle).

N° 2. Fragment de rinceaux de feuilles d'un travail très fin, séparé par une bande ornée de perles, avec un médaillon dont on ne voit que la bordure. Couleur d'un brun orangé brillant, probablement de la Graufesenque.

N° 3. Décor à médaillon, avec comme sujet un canard accompagné de feuilles triangulaires à longs pédoncules. En dessous une bande d'oves étirées dans la hauteur.

N° 4. Personnage mythologique debout, la jambe gauche enlacée par un serpent. Deux lettres majuscules IM perpendiculaires à la figure forment l'encadrement. Type de Banassac ou Graufesenque.

N° 5. Sous une bordure avec guillochis serpentent des lignes ondulées droites et obliques, dans l'intervalle un lièvre accroupi. Probablement de la Graufesenque.

N° 6. Fragment de médaillon avec comme sujet une tête d'oie, entre des compartiments divisés par des grénétis formant un dessin cruciforme, accompagnés de feuilles munies d'un long pécirole.

N° 7. Fragment épais d'un vernis assez mat, représentant une fleur à six pétales à l'angle d'un compartiment, probablement de Lezoux.

N° 8. Fragment de rinceau.

N° 9. Haut d'un médaillon accompagné de palmettes.

N° 10. Fragments de compartiment avec lignes ondulées.

N° 11. Fragment de vase forme 29. Sous une bande de feuillage, des compartiments bordés par des grénétis ; sujet une tête de canard, terre assez épaisse.

N° 12. Fragment de bordure.

N° 13. Grande feuille de lierre, accompagnée d'autres feuilles plus petites du même genre.

N° 14. Fragment représentant un petit arbre avec quelques rameaux ; poterie très fine.

N° 15 et 16. Deux bords de coupe avec feuilles filiformes barbotinées, de Lezoux.

N° 17. Un pied d'une figure debout.

N° 18. Fragment d'une coupe droite. Sous une bordure guillochée, des compartiments avec lignes ondulées droites et obliques et un animal fragmentaire, peut être un cheval.

N° 19. Fragment de rinceau avec feuillages.

N° 20. Idem avec volutes, travail fin.

N°s 21, 22 et 23 semblables au n° 20.

N° 24. Fragments d'un vase à compartiments ornés de feuillages indistincts.

N° 25. Bord d'un médaillon.

N° 26. Base d'une coupe et bord d'un rinceau.

N° 27. Fragment de bordure guillochée.

N° 28. Idem.

N° 29. Idem. Bel émail très fin.

N° 30. Idem.

N° 31. Bordure d'oves, forme 37, de Lezoux.

N° 32. Fragment de vase barbotiné.

N° 33. Rinceaux géométriques.

N° 34. Fragment de vase barbotiné.

Il a été en outre retrouvé les fragments suivants non décorés :

20 bases de vases de toutes sortes :

4 bases soit fonds de plats à rebord droit, sans pied.

1 fragment de base et de paroi latérale d'un vase tronconique de 85 mm. de hauteur.

1 fond de coupe à base plate, paroi incurvée, sans pied.

29 bords de vases, coupes et assiettes.

78 fragments divers.

Ce qui fait un total de 167 fragments de poterie sigillée.

Bien que nous n'ayons pas retrouvé de pièce signée des officines d'Arezzo, il est cependant probable que plusieurs fragments non décorés en proviennent.

Poteries grises à imitation de vernis rouge.

Nous avons quelques pièces de ce genre de fabrication indigène pouvant remonter au début du II^e siècle. La pâte de couleur orangée est recouverte d'un vernis rouge peu résistant.

22 fragments, dont une base de coupe, des morceaux de plats et un rebord guilloché.

Vases à relief d'applique.

1 fragment de pot ovoïde d'une couleur rouge glacée.

Vases à guillochis.

1 fragment de vase à couverte rosée à l'intérieur et à l'extérieur, avec guillochis incisés dans la pâte.

Vase à décor oculé.

1 fragment avec vernis rouge-brun à reflet argenté, poterie indigène.

Vases à imbrications barbotinées.

2 fragments de pot en terre fine à vernis brun, reflets mordorés sur les reliefs, rangées d'imbrications barbotinées concentriques sur la panse.

Poteries noires romaines.

Ces poteries variant du gris au noir, ont été trouvées en grand nombre et perpétuent des types gaulois.

Une base de vase signée en cercle ICA...

29 fragments de bords de vases divers.

16 bases de vases.

70 morceaux divers de parois de vases.

14 bordures de plat dont une avec un décor en lignes ondulées à la mousse.

1 fragment de base de plat.

1 pied d'amphore grise, 1 rebord et 4 fragments des parois

1 grand fragment de col d'une *olla* avec des décors incisés en bordure.

1 fragment rouge et noir.

Vases à pâte grise à enduit noir.

3 fragments de vase à pâte grise à côtes verticales avec enduit noir brillant par lustrage formant une bande verticale avec des traits fins obliques dans chaque compartiment.

5 fragments de même, plus épais, lustrés noirs avec côtes.

1 fragment de col de *olla* avec couverture noire à l'extérieur.

1 fragment de panse d'une *olla*.

Total 143 fragments de poterie grise ou noire.

Poterie rouge ou jaunâtre ordinaire.

1 grand fragment de jatte en terre jaune.

3 fragments rosés de jatte.

1 col de petit vase.

8 anses de *doliae*, avec 3 pieds et 2 morceaux de panses.

2 cols de petites *doliae* et 2 anses.

4 poids coniques en terre rougeâtre.

130 fragments de poterie commune, dont quelques-uns en terre lisse assez fine rosée.

2 fragments de poterie rougeâtre avec extérieurement une couverture bleu métallique.

Notons aussi une fibule en bronze et un petit fragment de paroi émaillée.

Couche gauloise.*Poteries grises et blanchâtres.*

9 fragments de fonds de vases.

16 fragments de bords de vases.

45 fragments divers sans dessin ou décor.

Enfin il a été ramassé 38 fragments de parois de vases et pots avec des dessins faits à l'ébauchoir, au peigne, au poinçon, très semblables à ceux qui ont été trouvés au mont Beuvray et cités par Déchelette. Ils semblent tous contemporains de la troisième époque de la Tène. Cependant quelques-uns pourraient bien dater d'une époque un peu plus ancienne et se rap-

procher du vase trouvé par M. D. Viollier à Conthey, de la Tène II'. (Fig. 5.)

1 de ces fragments est de terre rougeâtre.

1 fragment avec décor oculé, type bien connu.

Total des fragments gris et noir 110.

Poteries peintes.

Ces poteries ont été trouvées exclusivement dans la partie supérieure de la couche gauloise, contrairement à ce qu'affirme M. Marteaux à propos de *Boutae*. Ils sont typiques de la Tène III bien que leur centre de fabrication ne soit pas encore complètement déterminé. Ils sont d'origine indigène ou tout au moins de régions de la Gaule très voisines et s'échelonnent, quant à leurs points de trouvaille, sur la route commerciale reliant la Gaule orientale aux Boiens de la Bohême en passant par Genève. Nous n'avons retrouvé que des fragments des deux premiers types décrits par Déchelette. Soit :

1. des vases recouverts d'un engobe blanc uni laissant à nu la partie voisine de la base ; le champ de l'engobe est limité par deux zones rouges ou brunes ;

2. des vases semblables aux précédents, mais avec addition de dessins géométriques de couleur brune, bistrée ou violacée, tracés au pinceau sur le fond blanc de l'engobe.

Ces fragments sont au nombre de 18, malheureusement très petits.

Le col d'un *guttus* ovoïde rentre dans la deuxième catégorie.

Mentionnons encore le col d'une amphore de type italique amphore vinaire semblable aux exemplaires connus du mont. Beuvray, avec 3 fragments de la base du col, et 14 morceaux de poterie grossière blanche ou rosée.

Il a été trouvé en outre beaucoup d'ossements, des mâchoires de porc ou de sanglier.

† J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II, p. 1480 et suiv.

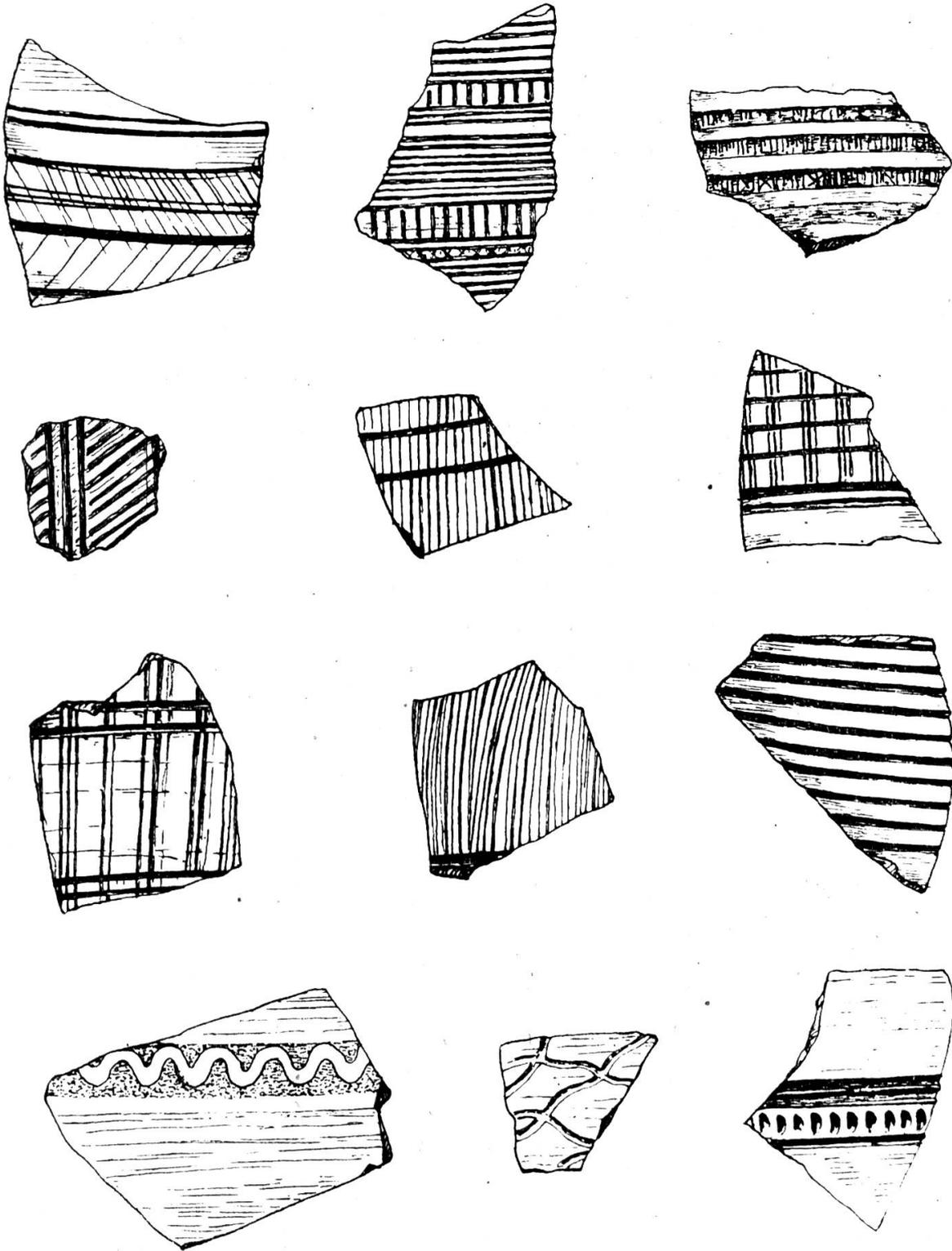


FIGURE 5. — Fragments de poteries gauloises.

VII

LE CHATEAU DE GENÈVE

Les historiens ont beaucoup discuté au sujet du château des comtes de Genevois, un voile d'oubli est tombé sur le lieu même où il s'élevait, son emplacement près du Bourg-de-Four a été contesté, enfin l'aspect même de ses fortifications n'a jamais été étudié sérieusement. Pourtant le berceau de la célèbre famille comtale, objet de tant de litiges, doit nous intéresser, il reste au premier plan des luttes féodales et nous ne saurions replacer dans leur cadre les faits qui ont eu pour théâtre notre cité au XIII^e et au XIV^e siècle sans reconstituer la physiologie de ce quartier typique. C'est une étude topographique que je me propose de faire ici. Le dernier historien qui se soit occupé de cet édifice, Blavignac, s'est complètement trompé sur son emplacement, mais il faut se rappeler qu'il n'a pas connu les documents qui auraient pu jeter un jour sur cette question : les comptes des châtelains, conservés à Turin.

Suivant la tradition, le château de Genève occupait l'angle de l'ancien *castellum* burgonde ou plutôt gallo-romain, au-dessus de la porte du Bourg-de-Four, dite du Châteauvieux, sur l'emplacement de la maison de la Rive n^o 14, rue de l'Hôtel-de-Ville. La tradition avait raison, en partie du moins. Pour arriver à une certitude historique, j'ai dû recourir aux reconnaissances féodales en recherchant les propriétaires successifs des maisons de ce quartier et les confins de ces immeubles. Pour une de ces maisons, la filiation a pu être obtenue jusqu'en 1342 et pour d'autres, jusqu'en 1350, soit vingt-deux ans après la destruction de la forteresse. J'ai obtenu ainsi un tableau généalogique exact des immeubles de la région et une carte des fiefs qui m'a permis d'élucider le problème.

Jusqu'au XV^e siècle, les limites des maisons en question sont dites affrontées du côté du vent aux murs du château. En

outre, j'ai constaté que presque toutes les maisons relevaient de deux fiefs différents ; le second corps de logis et les cours, ainsi que les jardins dépendaient invariablement du fief du château de Gaillard ou du Vidomnat, soit du duc de Savoie, héritier des comtes de Genevois.

Enfin un acte de délimitation pour l'immeuble de Pierre Favre en 1547, mentionne dans l'allée ou « déambulatoire » une grosse pierre à l'emplacement du mur ancien de l'ancien château de Genève séparant deux fiefs différents ¹.

Il devenait évident que ces maisons ouvrant sur la rue actuelle de l'Hôtel-de-Ville avaient été doublées en profondeur. A l'origine ces immeubles étroits s'appuyaient aux murs du château puis, après la ruine de la forteresse, les successeurs féodaux du comte de Genevois ayant abergé la place, les maisons avaient été prolongées, dans le château même, jusqu'à la courtine extérieure de l'antique maison forte. En somme, le château comtal ne venait pas à front de la rue, sauf sur une très petite partie, près de la porte du Bourg-de-Four, il en était séparé par une ceinture de maisons basses. Du côté du vent ses murs dominaient les hauteurs actuelles de la Treille.

La dimension latérale de l'édifice ayant été déterminée, il restait à limiter sa dimension longitudinale. Les confins des maisons extrêmes sont tout à fait probants et ne laissent subsister aucun doute. Du côté du Bourg-de-Four, le mitoyen entre les deux maisons de Clement Jovenet *alias* Santamentaz, en 1416, sont dites : *prope portam castrî veteris, juxta muralias dicti castrî* ². Ce mitoyen est dans le prolongement exact de la porte du Bourg-de-Four. A l'opposé, la maison de Jean Ternier, contre la maison du Sceau ou de l'Official, est dite encore en 1433 « jouxte les murs du château vieux et le curtil de l'official de Genève au couchant » ³. Enfin les comptes pour la construction ou la réparation des murs en 1377 nous donnent une dernière vérification. On règle la dépense de 97 toises de mur, de la porte

¹ Genève, Arch. d'Etat, Fief du Château de Gaillard, Reg. I bis, fol. 4.

² *Ibid.*, Altariens Saint-Pierre, n° 16, fol. 367.

³ *Ibid.*, Château de Gaillard, Reg. I bis, fol. 16; Vidomnat, Gr. I, fol. 11, vo.

du Puits (de Saint-Léger) jusqu'au château, *usque castrum*, et plus loin 31 toises et deux tiers, de la maison de Pierre du Pont jusqu'à la tournelle de Coponay¹. La maison de Pierre du Pont est sur l'emplacement du donjon du château, le *castrum*; la tournelle de Coponay, sur l'emplacement de l'Hôtel municipal, là où on peut voir encore un cabinet en saillie sur la façade². La mesure donne 253 pieds, soit 80 mètres 96 et nous fixe exactement l'emplacement du donjon. Remarquons en passant que la tournelle de Coponay avoisinait une porte, la seule qui donnait accès, au moyen âge, au chemin sur les crêts, avant l'ouverture de la porte Baudet, création du XV^e siècle. Le pied du XIV^e siècle n'a pas varié jusqu'au XIX^e siècle.

Nous avons ainsi obtenu, outre le périmètre du château, l'emplacement exact de la grande tour. Quant aux fiefs, sauf une très petite parcelle dépendant de l'évêque, sur la tour même, ceux de Gaillard et du Vidomnat dont nous avons déjà parlé, notons que la maison proche de la porte du Bourg-de-Four était indivise entre trois fiefs : ceux de la cure de Notre-Dame la Neuve, Lombard et Bernard. Or le fief Bernard provenait des de Rossillion et auparavant des de la Naz. Nous trouvons dans Foras qu'Humbert de la Naz, châtelain de Gaillard, se voit concéder en 1354, par le comte de Genevois, une place du château ayant 55 pieds de largeur, entre la maison d'Aymonod dit Glenaz et les murs antiques du château, situés dans sa longueur entre la charrière publique tendant par la ville à la porte du château et les courtines de la ville soit du dit château³. Il faut étendre dans cette partie le périmètre de la forteresse jusqu'à front de rue, la place du château ne fut convertie en maison pour cette parcelle qu'en 1354.

En résumé, le château de Genève formait un grand quadrilatère appuyé aux fortifications de la cité, relié à la porte du Bourg-de-Four, appelée porte du Château, couronnant les crêts

¹ M. D. G., t. XVIII, p. 351. Maison P. du Pont, Genève, Arch. d'Etat, Evêché, Gr. 3, fol. 107.

² *Ibid.*, Evêché Gr. 21, fol. 540, Chapitre Gr. 48, fol. 518 v^o, Gr. 42, fol. 94, Gr. 31, fol. 16, Gr. 18, fol. 15.

³ FORAS, *Armorial nobiliaire de Savoie*, t. IV, p. 245.

au-dessus de Palais et s'étendant jusqu'à la maison Turrettini. La maison de l'Official, dite du Sceau, venait immédiatement après hors de l'enceinte comtale. Ce quadrilatère de murs élevés, pourvus de chemins de ronde ou « coursières » en bois, défendait une vaste cour ou baille où étaient réunis les communs et services. A l'angle sud-est, dominant la place du Bourg-de-Four s'élevait le donjon (Fig. 6).

Si Blavignac n'a pas cru retrouver les substructions du château dans les démolitions de la maison de la Rive en 1841, il a du moins sans le réaliser, relevé les traces du donjon. Il dit en effet : « l'angle sud-est présentait seulement la trace d'une tour carrée ayant évidemment par la nature de ses matériaux et par sa position appartenu au périmètre du *castellum*¹ ». C'est que Blavignac, comme tant d'autres, cherchait un château type carré avec des tours d'angle, or, et M. De Crue, dans sa *Guerre féodale de Genève*, l'avait déjà décrit, ce n'était en somme qu'une forte tour avec des défenses annexes et des murs formant la chemise du donjon. Presque tous les châteaux antérieurs au XIII^e siècle ont un donjon et, dans les exemples les plus simples il est bien près de constituer à lui seul tout le château. Du reste, consultez les actes qui concernent celui de Genève et vous le trouverez fréquemment dénommé ainsi : *castrum seu turris*, château soit tour². Dans le cadastre de Billon, un corps de bâtiment semble s'être superposé exactement à l'ancienne tour. Cette tour carrée, forme classique de l'époque romane n'aurait eu que 7 à 8 mètres d'un côté sur 8 à 10 de l'autre. Ces dimensions paraîtront peu considérables, elles sont cependant analogues à celles de plusieurs donjons romans de la région. La tour principale de Faucigny qui date en tous cas de la fin du XI^e siècle mesure 8 mètres sur 10, Mornex 7 m. 50 sur 7 m. 50, Larringe 7 m. 80 sur 7 m. 80, Montfort 7 m. 70 sur 7 m. 70 etc.... Faute de documents écrits nous sommes obligés de

¹ BLAVIGNAC, *Études sur Genève*, t. II, p. 88 et 89.

² Papiers Mallet, archives de Cour à Turin, 13 mai 1320, 23 août 1320 (Mss. Soc. hist., Genève). M. D. G., t. XVIII, p. 36; — C.-U. Chevalier, *Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois*, n° 1920 en 1339.

procéder par analogie. On ne parvenait à pénétrer dans le donjon que par une entrée ouverte au premier ou second étage, à l'aide d'un pont volant jeté de la porte au chemin de ronde qui surmontait la chemise. Ce pont est mentionné dans les comptes des châtelains en 1282¹. C'est dans cette grande tour que devait se trouver à l'origine l'habitation du comte de Genevois, habitation abandonnée dans la suite. Les étages inférieurs et les caves servaient d'entrepôt, ils étaient remplis de provisions, céréales, pois, fèves, farine et vin, provisions pillées en 1320². Au-dessus de l'habitation s'élevait probablement la salle des gardes, puis la plateforme supérieure, crénelée, pourvue d'une guérite pour le veilleur. Le seul dessin très schématique que nous possédons de cette tour, qui date de 1428, nous montre cette disposition (fig. 7).

Sous sa dernière forme, le château devait appartenir au type du XI^e siècle, il n'est cité pour la première fois qu'en 1124, mais très certainement il a dû succéder à un *castrum* bien plus ancien, peut-être de la fin de l'époque romaine. Sa situation près de la porte principale de la ville, au point le plus sensible de la défense impose cette déduction³. Dans ce sens, la légende du palais de Gondebaud peut se comprendre.

Il nous reste à compléter la description des défenses et constructions annexes. La porte d'entrée s'ouvrait sur le Bourg-de-Four. Tant que la ville resta resserrée dans son enceinte au sommet de la colline, sur le tracé des murs antiques, le château défendait l'angle sud-est de la cité et sa principale entrée, mais lorsque le quartier du Bourg-de-Four fut englobé dans de nouvelles fortifications reliées aux anciennes, la tour du comte se trouva être *dans* la ville et perdit ainsi presque toute sa valeur stratégique. Pour remédier à ce défaut, le comte, peu avant 1184, construisit, malgré l'évêque de Genève, en dehors de son château, un mur soit une braie sur le Bourg-de-Four⁴. Il cherchait à éloigner de sa forteresse le flot des maisons. Ce fait

¹ M. D. G., t. VII, p. 324.

² Papiers Mallet, Archives de Cour, 13 mai 1320 (Mss. Soc. hist., Genève).

³ Cf., ci-dessus, *L'Oppidum de Genève*, 349-351.

⁴ Genève, Arch. d'Etat, P. H., nos 23, 27, 47.

nous intéresse, non seulement au point de vue spécial qui nous occupe ici, mais parce qu'à mon avis, il permet de dater la nouvelle enceinte de la ville. Les quartiers du Bourg-de-Four et de Saint-Léger ont été réunis à la cité dans la deuxième moitié du XII^e siècle et l'enceinte dite de Marcossey, exécutée en 1377, n'est qu'un remaniement de ces fortifications.

Voici comment nous reconstituons l'ensemble de la forteresse au XIII^e siècle¹.

A l'extrémité de la place du Bourg-de-Four, dite alors du Marché-vieux, s'ouvrait, au delà du fossé, une première porte qui donnait accès à un enclos, entouré de murs bas, la « braie ». Les maisons qui bordent actuellement la place, vers la librairie Jullien, n'étaient pas construites. Cette première, étroite défense, qui mesurait environ 5 mètres de large sur 30 m. 50 de long, protégeait la deuxième entrée percée dans les anciens murs très élevés. Le grand mur d'enceinte se reliait à la porte de la ville, l'arcade du Châteauvieux (Bourg-de-Four) barrant la rue principale de la cité. Il semble bien qu'il n'y avait pas d'accès direct de la rue de l'Hôtel-de-Ville dans le château. Seul, le chemin de ronde permettait de se rendre, par les défenses de l'arcade pourvue d'un escalier intérieur, sur les murs de la ville et du château. Mais il ne faut pas confondre l'arcade du Bourg-de-Four avec l'entrée particulière de la forteresse. Revenons à la cour ou baille du château, mesurant environ 25 mètres sur 53. Elle contenait, près de la deuxième porte, la maison d'habitation du châtelain ; à l'angle sud-est, le donjon déjà décrit ; enfin, adossées aux murs d'enceinte, plusieurs constructions, la plupart en bois, recouvertes de bardeaux, destinées à la garnison : le four, les hangars pour abriter les machines de guerre, enfin une tournelle qui contenait la chapelle. Il ne faut pas oublier le puits. En temps ordinaire, le château était gardé par un châtelain, qui percevait les redevances ou droits féodaux, payait les dépenses d'entretien du château

¹ Les comptes des châtelains dans M. D. G., t. VII, p. 322 et suiv. et t. VIII, p. 248 et suiv., et les Papiers Mallet (ms.) nous ont fourni la plupart des renseignements.

et ses défenseurs. Les délits commis dans l'enceinte de la maison forte relevaient de lui seul. Les habitants de Commugny et de Villette faisaient une partie des frais de la garde, composée en temps ordinaire de six à douze hommes d'armes ou clients et de trois ou quatre guets ou veilleurs. En groupant toutes les constructions du château, son donjon, ses courtines et les maisons appuyées à ses murs tant dedans que dehors, nous avons la vision d'un quartier à part, image accentuée par les violents faits d'arme qui s'y sont déroulés.

Cité pour la première fois en 1124 dans l'accord de Seyssel, sous le nom de *statio*, ce fief patrimonial de la maison des comtes de Genevois suscita perpétuellement de multiples difficultés¹.

Avec le château de l'Ile, relevant de l'évêque, celui du Bourgade-Four devient l'enjeu des guerres médiévales. Le premier commandait le pont du Rhône, le second l'entrée de la cité. Dès avant 1184, comme nous l'avons vu, le comte fait construire les murs extérieurs, ce qui soulève avec l'évêque une longue querelle, suivie d'un ordre de destruction qui ne fut jamais exécuté, enfin d'une sentence d'excommunication. En 1219, le litige n'est pas terminé, il est soumis à l'arbitrage de l'archevêque de Vienne et l'évêque prend le château sous sa protection. Dès 1250, il fait partie de la gagerie entre le comte de Genevois et Pierre de Savoie, ce dernier s'en empare. En 1285, il est restitué à la famille de Genève². Déjà les trois partis en présence se le disputent : l'évêque comme suzerain et prince de la ville, le comte de Genevois comme ancien titulaire, le comte de Savoie allié de la commune naissante parce qu'on le lui a remis en gage. Deux sièges successifs montrèrent que la place forte avait perdu de sa valeur défensive. En août 1291, le comte de Genevois, Amédée se jette dans la ville avec une multitude de cavaliers, l'incendie en partie. Aidé par le dauphin de Viennois, il bombarde du haut du château, à l'aide de catapultes

¹ *Régeste genevois*, n° 267.

² *Ibid.*, nos 574, 821, 823, 1182.

les tours de la cathédrale et le grand cloître du Chapitre défendus par la commune genevoise et le comte de Savoie. Ceux-ci répondent à ces violences par un siège en règle. Ils dressent deux machines, l'une dans la cour Saint-Pierre, l'autre devant la maison Tardi, ces engins abiment les murailles du château. Malgré les supplications de l'évêque, la lutte se déroule plusieurs jours avec une extrême âpreté. Les assaillants avaient placé des beffrois de bois ou « échifres » sur les toits des maisons appuyées à la courtine du château. Munis de boucliers ou mantelets, ils approchent de l'enceinte de la forteresse, avec un « chat », sorte de bélier, il minent les bases du donjon. Finalement, le comte de Genevois pour éviter une capitulation réussit à s'enfuir, non sans avoir saccagé les faubourgs de la ville¹.

Le comte de Savoie, avec les bourgeois de Genève, prend possession du château, son châtelain Pierre des Portes fait réparer les ouvrages endommagés, spécialement la brèche ouverte par le « chat » dans le donjon et la grande porte de la braie. Cependant la forteresse fait retour à son ancien possesseur, non sans que l'évêque s'en soit réservé la suzeraineté absolue. En 1305, l'évêque et le comte de Genevois s'accordent pour le restaurer et le défendre. Deux ans plus tard Edouard de Savoie l'occupe, mais doit peu après le remettre en gage à l'évêque. Enfin en 1320 Edouard de Savoie se décide à en faire le siège définitif, qui dure six à sept jours, du 16 au 22 avril.

Les comptes du péage de Villeneuve nous fournissent tous les détails sur cette opération longuement préparée². Les machines de guerre furent conduites à Genève par la voie du lac et le comte de Savoie fit appel à la noblesse du pays de Vaud pour exécuter son entreprise. Plus de 6240 hommes participèrent à ce siège important. L'attaque se fit du côté du donjon, en sapant les murs au moyen d'une « truie » (*troya*). La prise du château fut suivie d'une destruction systématique accompagnée

¹ *Régeste*, nos 1349, 1361, 1362.

² Des extraits de ces comptes ont été présentés par M. V. van Berchem à la Société d'histoire le 19 avril 1900 et déposés dans les archives de celle-ci. Voir aussi les Papiers Mallet et les actes publiés dans les *M. D. G.*, t. XVIII.

d'un pillage complet effectué par les citoyens de Genève. Les poutres, les pierres et tous les matériaux de construction furent volés. L'évêque, à ce moment là propriétaire, lança immédiatement une sentence d'excommunication contre le comte de Savoie et une interminable procédure se poursuivit jusqu'en 1328. Finalement, après arbitrage, le comte de Savoie dut indemniser l'évêque et le comte de Genevois. Ce dernier pouvait reconstruire sa maison forte, mouvante du fief de l'évêque¹.

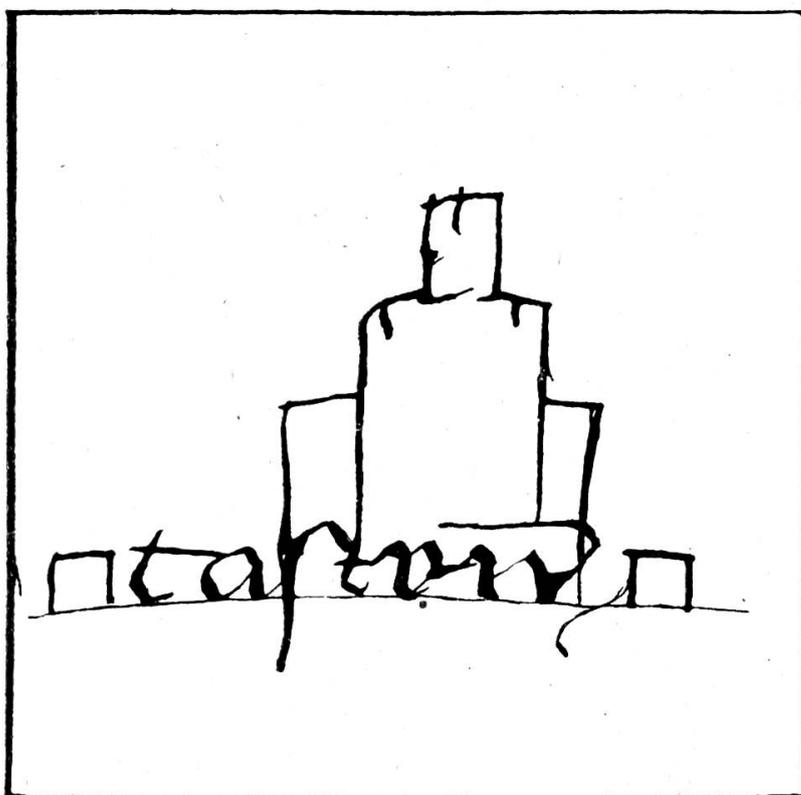


FIGURE 7.

Le château ne se releva jamais de ses ruines, seuls les restes du donjon subsistaient encore au début du XV^e siècle. Sur son emplacement, concédé par les comtes de Genevois, puis après 1355 par les comtes de Savoie, s'élevèrent des maisons et des jardins. Toute trace des murs disparut au cours des siècles.

¹ M. D. G., t. XVIII, p. 109 et 116.

La fière citadelle, l'antique tour des comtes de Genevois, n'est plus qu'un très lointain souvenir. Nous espérons cependant que par l'étude comparée des chartes, des comptes et des reconnaissances féodales, nous avons réussi à mieux définir l'étendue de cette forteresse ainsi que le rôle primordial qu'elle a joué au moyen âge dans notre cité.
